Le Pôle Accompagnement à la Personne

Le pôle Accompagnement à la Personne (PAP) a pour missions d'accueillir, orienter, accompagner toute personne se présentant au CCAS de Gravelines.

Selon les situations, l'accompagnement sera orienté vers l'insertion sociale, professionnelle, le logement, le budget, l'autonomie des personnes, l'accès aux droits.

Les activités du PAP

- L'accès aux droits individuel ;
- Le Revenu Solidarité Active (RSA) ;
- Les Aides alimentaires, financières et à la formation selon les barèmes en vigueur ;
- L'Aide Educative Budgétaire (accompagnement lié au budget) ;
- Le Minimum Social Garanti à destination des jeunes demandeurs d'emploi de 20 à 25 ans (critères spécifiques à remplir) l'emploi ;
- Les mesures pénales d'altérnatives à l'incarcération ;
- Les actions collectives ;
- L'Aide aux Etudiants (AAE) ;
- L'Aide à la Rentrée Scolaire (ARS).

LE CCAS S'ÉQUIPE D'UNE SOLUTION D'ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC SOURD ET MALENTENDANT:

Avec l'**opérateur Acceo, l'utilisateur sourd ou malentendant appellent l'établissement ou réalisent directement l'échange en face à face avec l'interlocuteur entendant.**

Cliquez ici sur le lien Acceo du CCAS: https://www.acce-o.fr/client/ccas-gravelines [1]

Plus d'infos

CCAS
Rue des Clarisses à Gravelines
Tél : 03 28 23 59 63

Accueil du public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tous les jours de 14h00 à 16h30, une permanence est tenue par un Travailleur Social.

URL de la source (modifié le 16/03/2022 - 12:06): https://www.ville-gravelines.fr/vivre-gravelines/solidarite-et-social/le-pole-accompagnement-la-personne

Liens
[1] https://www.acce-o.fr/client/ccas-gravelines